

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 02 octobre 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 26 septembre 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### **Présents :**

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Michel FALCONNET à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL.

**Absents excusés :** Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO – Madame Emmanuelle RAYNAUD.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benjamin HUC.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Virginie VIALAR, Collaboratrice de Monsieur le Maire et Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

**2024-80 FINANCES : Décision modificative n° 2024-01 – Budget annexe Cuisine centrale**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

<b>ADOPTE</b>				
Votants : 23	Abstentions : 4	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0



Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Sous réserve du respect des dispositions de l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Ces modifications interviennent compte tenu de la réalité d'exécution du budget ou lors de la prise en compte de nouvelles données survenues après le vote de ce dernier (régularisation). Elles sont réalisées dans le cadre d'une décision modificative, venant amender les prévisions du budget primitif.

Compte tenu de l'exécution budgétaire depuis le 1er janvier 2024 et des crédits alloués par délibération n° 2024-34 du 03 avril 2024, une décision modificative est envisagée sur le budget annexe Cuisine centrale (27000) afin de procéder aux ajustements nécessaires en dépenses et en recettes. En effet , il convient d'amortir les écritures d'amortissement.

## BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

### FONCTIONNEMENT

Sens	Opération	Chapitre/ Article	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<i>Opérations réelles</i>						
D		011/6156	5 354,00 €			
R		70/7018			2 749,00 €	
<b>Sous-total Opérations réelles</b>			<b>5 354,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 749,00 €</b>	<b>- €</b>

<i>Opérations D'ordre</i>			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D		042/6811		5 354,00 €		
R		042/777			2 749,00 €	
<b>Sous-total Opérations d'ordre</b>			<b>- €</b>	<b>5 354,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 749,00 €</b>

<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>			<b>5 354,00 €</b>	<b>5 354,00 €</b>	<b>2 749,00 €</b>	<b>2 749,00 €</b>
-------------------------------------	--	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

### INVESTISSEMENT

Sens	Opération	Chapitre/ Article	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<i>Opérations réelles</i>						
D	230101	20/2031		2 605,00 €		
<b>Sous-total Opérations réelles</b>			<b>- €</b>	<b>2 605,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

<i>Opérations D'ordre</i>			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	OPNI	040/13913		2 749,00 €		
R	OPNI	040/28158				295,00 €
R	OPNI	040/28188				5 059,00 €
<b>Sous-total Opérations d'ordre</b>			<b>- €</b>	<b>2 749,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 354,00 €</b>

TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			- €	5 354,00 €	- €	5 354,00 €
------------------------------	--	--	-----	------------	-----	------------

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2024-01 du budget annexe Cuisine centrale ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le Maire,

Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été effectuées  
le : 08 octobre 2024  
et la délibération ayant été reçue en Préfecture  
le : 08 octobre 2024

Cédric MAUREL



Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID : 031-213100662-20241002-DLCM2024\_80-DE